

# ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES  
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES  
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS  
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

N° 517

## A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Site archéologique d'Olympie

Lieu : Péloponnèse

Etat partie : Grèce

Date : 30 décembre 1988

## B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères I, II, III, IV et VI.

## C) JUSTIFICATION

Au nord-ouest du Péloponnèse, le site archéologique d'Olympie s'étend au pied du Kronion, sur une terrasse alluviale de forme triangulaire, au confluent de l'Alphée et du Kladéos. Dans une zone très anciennement humanisée, des cultes successifs se sont fixés à l'époque hellénique : ceux de Kronos, de Gaïa et d'autres divinités chthoniennes, ceux de Pélops, le héros éponyme du Péloponnèse et d'Hippodamie qu'il épousa après avoir vaincu à la course de chars Oenomaos son père. Vers le Xème siècle avant notre ère, le culte de Zeus s'implanta à son tour. Le nom d'Olympie, donné au vallon boisé qui l'accueillit, renvoie à la montagne sacrée de l'Olympe, séjour ordinaire du dieu.

Le sanctuaire olympique, placé sous la tutelle des villes de Pisa puis d'Elis, connut à partir du VIIIème siècle une renommée sans égale grâce aux jeux quinquennaux panhelléniques qui, dès 776, réunirent régulièrement des athlètes, mais aussi par la suite des rhéteurs, des poètes et des musiciens pour célébrer Zeus.

L'Altis -partie consacrée aux dieux- comporte les ruines des deux temples majeurs : le temple d'Héra (VIème siècle avant J.C.) et le temple de Zeus (Vème siècle avant J.C.); tout au nord s'aligne une rangée de trésors archaïques (VIème et Vème siècles avant J.C.) dont plusieurs élevés par les habitants de lointaines colonies grecques : Sélinonte, Cyrène, Byzance. Des édifices plus récents, Métroon et Portique d'Echo au IVème siècle, Philippeion après la bataille de Chéronée (338 avant J.C.), nymphée en exèdre d'Hérode Atticus entre 157 et 160 de notre ère ont graduellement complété la topographie complexe de ce sanctuaire dont l'enclos domine une zone d'habitats préhistoriques.

A l'extérieur de l'Altis, la densité des bâtiments est encore supérieure : les zones bâties amalgament les logements de fonction et les salles de réunion du clergé et des administrateurs, les infrastructures sportives, les thermes, les auberges et les hôtelleries. Au nord-ouest, la palestres et le gymnase (III<sup>ème</sup> siècle avant J.C.), à l'est le stade antique, remanié au I<sup>er</sup> siècle après J.C. et rénové en 1961-1962, constituent les points forts d'un paysage de ruines d'une grande beauté. Une crue de l'Alphée a emporté l'hippodrome, dont seul l'emplacement est connu.

La renommée et la valeur universelle d'Olympie sont si évidentes qu'il semble superfétatoire de les justifier. L'ICOMOS constate que le bien culturel répond aux critères I, II, III, IV et VI des "Orientations".

- Critère I. Le sanctuaire de l'Altis offrait l'une des plus fortes concentrations de chefs-d'oeuvre du monde antique méditerranéen. Beaucoup ont disparu, comme le Zeus colossal de Phidias, statue de culte en or et en ivoire exécutée vraisemblablement entre 438 et 430, emportée par Théodose II à Constantinople et détruite lors de l'incendie de cette capitale en 474 après J.C.; d'autres subsistent : les grands bronzes votifs archaïques, les sculptures des tympans et des métopes du temple de Zeus, l'Hermès de Praxitèle, découvert ainsi que sa base dans le temple d'Héra, sont autant de créations plastiques majeures et de repères essentiels pour l'histoire de l'art.

- Critère II. L'influence des monuments d'Olympie a été considérable. On se bornera ici à trois exemples. Le temple de Zeus, construit entre 470 et 457 avant J.C. est le modèle des grands temples doriques élevés au V<sup>ème</sup> siècle en Italie du Sud et en Sicile. La Niké de Paeonios, sculptée vers 420, a si durablement influencé le type iconographique des allégories de la Victoire, que l'art néo-classique du XIX<sup>ème</sup> siècle est encore tributaire de cette création. A l'époque romaine, la palestres d'Olympie est très probablement la référence typologique de Vitruve dans son De Architectura : sa valeur normative est en tout cas incontestable.

- Critère III. Olympie apporte sur les civilisations antiques du Peloponnèse un témoignage exceptionnel à la fois par sa durée et sa qualité. Les premières phases d'occupation humaine remontent à la Préhistoire avec une occupation de la vallée entre 3.000 et 1.100 avant J.C. Des habitats et des nécropoles de l'âge du bronze ont été retrouvés sur les rives de l'Alphée. L'Helladique moyen, la période mycénienne sont représentés sur le site.

La consécration de l'Altis à Zeus, dont il fut l'un des sanctuaires majeurs du Xème siècle avant J.C. au IVème siècle de notre ère, coïncide avec l'apogée d'Olympie, marquée de façon plus précise par la célébration des Jeux, de 776 avant J.C. à 393 après J.C.. Mais une ville chrétienne survécut quelque temps dans les ruines du grand sanctuaire panhellénique : la découverte de l'atelier de Phidias sous les vestiges d'une église byzantine est le signe exemplaire de cette continuité d'un peuplement interrompu seulement vers le VIIème siècle de l'ère chrétienne, à la suite de catastrophes naturelles.

- **Critère IV.** Olympie est l'exemple par excellence d'un grand sanctuaire panhellénique, avec ses multiples fonctions, religieuses, politiques et sociales. L'Altis, à l'intérieur de son péribole consacré aux dieux, regroupe à côté des temples majeurs de Zeus et d'Héra, des sanctuaires très anciens, comme le Pélopieon et toute une série de trésors, alignés vers le nord, au pied du mont Kronion. Tout autour du domaine divin se pressent les demeures du clergé (Théocoléon) et de l'administration (Bouleutéon) ainsi que des bâtiments qui leur étaient communs (Prytanée), les hôtelleries (Léonidaion et hôtellerie romaine), les résidences des hôtes de marque (Maison de Néron) et enfin tous les équipements sportifs destinés à la célébration et à la préparation des Jeux : stade et hippodrome à l'est, thermes, bains, palestres et gymnase au sud et à l'ouest.

- **Critère VI.** Olympie est directement et matériellement associée à un événement d'importance universelle : l'institution des Jeux Olympiques qui y furent régulièrement célébrés à partir de 776 avant J.C. L'olympiade - cet intervalle de quatre ans qui sépare deux célébrations consécutives, échues chaque cinquième année - a été dès lors la véritable mesure chronologique et l'étalon du temps dans le monde grec. Mais la signification des Jeux Olympiques, où s'affrontaient, à la faveur d'une trêve sacrée de trois mois, des athlètes venus de toutes les cités grecques du monde méditerranéen, est surtout révélatrice des idéaux suprêmes de l'humanisme hellénique : celui de la compétition pacifique et loyale d'hommes libres et égaux, prêts à surpasser leurs possibilités physiques dans le paroxysme de l'effort, avec pour seule ambition la récompense morale d'une couronne d'olivier.

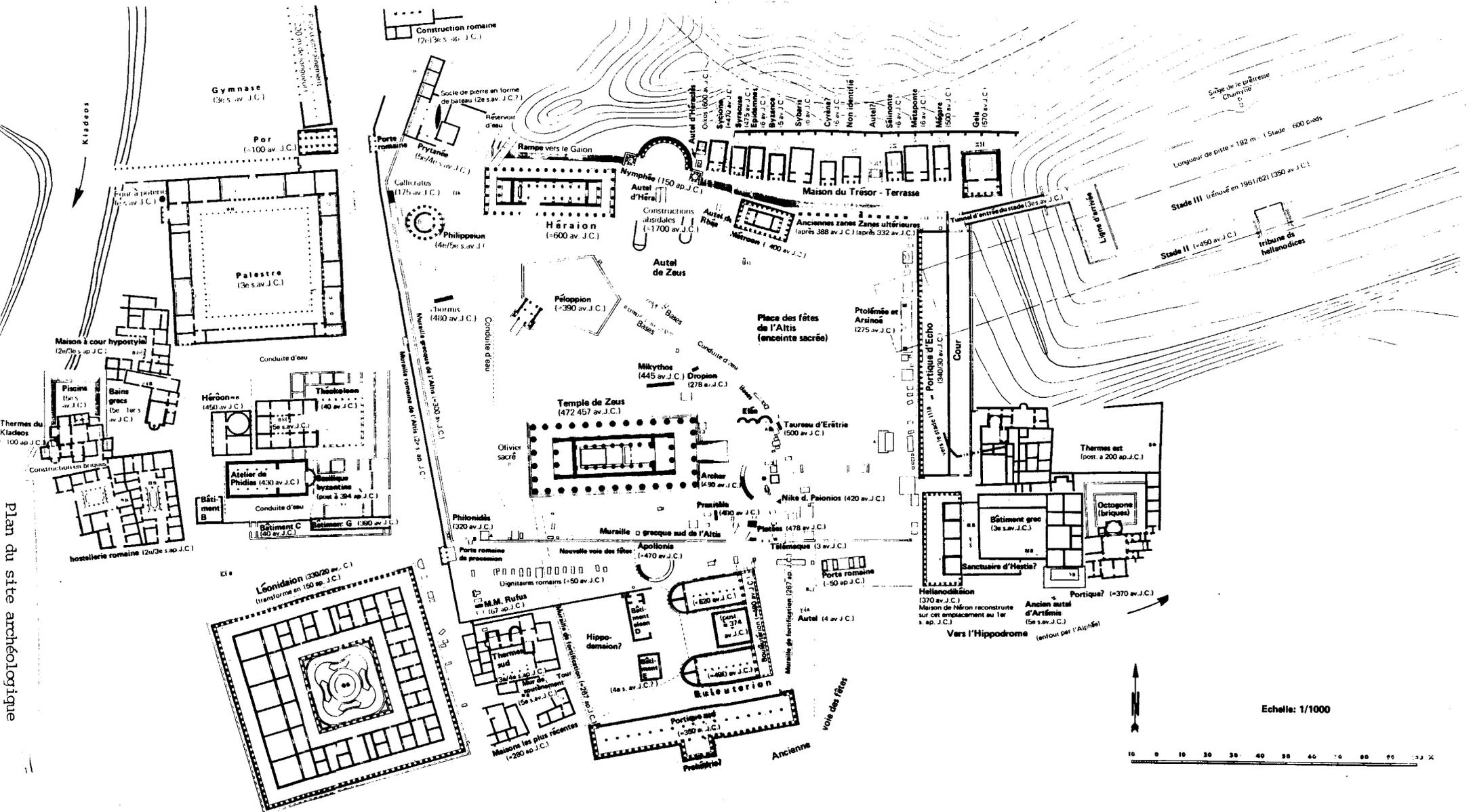
La renaissance des Jeux Olympiques en 1896 sous l'impulsion de Pierre de Coubertin illustre la pérennité d'un idéal de paix, de justice et de progrès qui est sans doute la part la plus précieuse mais aussi la plus fragile du patrimoine de l'humanité.

#### **Observations de l'ICOMOS**

L'ICOMOS recommande aux autorités grecques de veiller rigoureusement à l'aménagement du site - où la politique d'anastylose appliquée à la palestres, au temple d'Héra et au Trésor

des Siphniens sera prochainement étendue au temple de Zeus - et au respect du paysage dans une zone archéologique de 90 hectares dont 40 sont strictement contrôlés par l'Etat. La construction de l'ancien Musée et de l'Hôtel SPAP, suivie plus récemment par celle d'un nouveau musée et d'un centre de conférences, n'ont pas gravement altéré la beauté du site, car ces bâtiments ne sont pas en covisibilité avec les ruines de l'Altis. La croissance du village moderne, à l'ouest du Kladéos, l'élargissement des voies de circulation et la création de parkings représentent néanmoins un danger dont la politique de gestion, jusqu'ici exemplaire, doit tenir compte.

ICOMOS, Avril 1989



Echelle: 1/1000

